

## ➔ LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'industrialisation de l'Oise marque principalement les vallées du Thérain, de l'Aisne et de l'Oise.

Les sites industriels se sont développés près des villes pour être proches des fournisseurs, des clients, des sources de main d'œuvre et des services dont les industries ont besoin pour produire, ainsi que des moyens de transports comme les voies navigables et ferrées.

Cette juxtaposition historique entre urbanisation et industries impose aujourd'hui d'établir des règles de maîtrise du développement urbain à proximité des zones à risque.

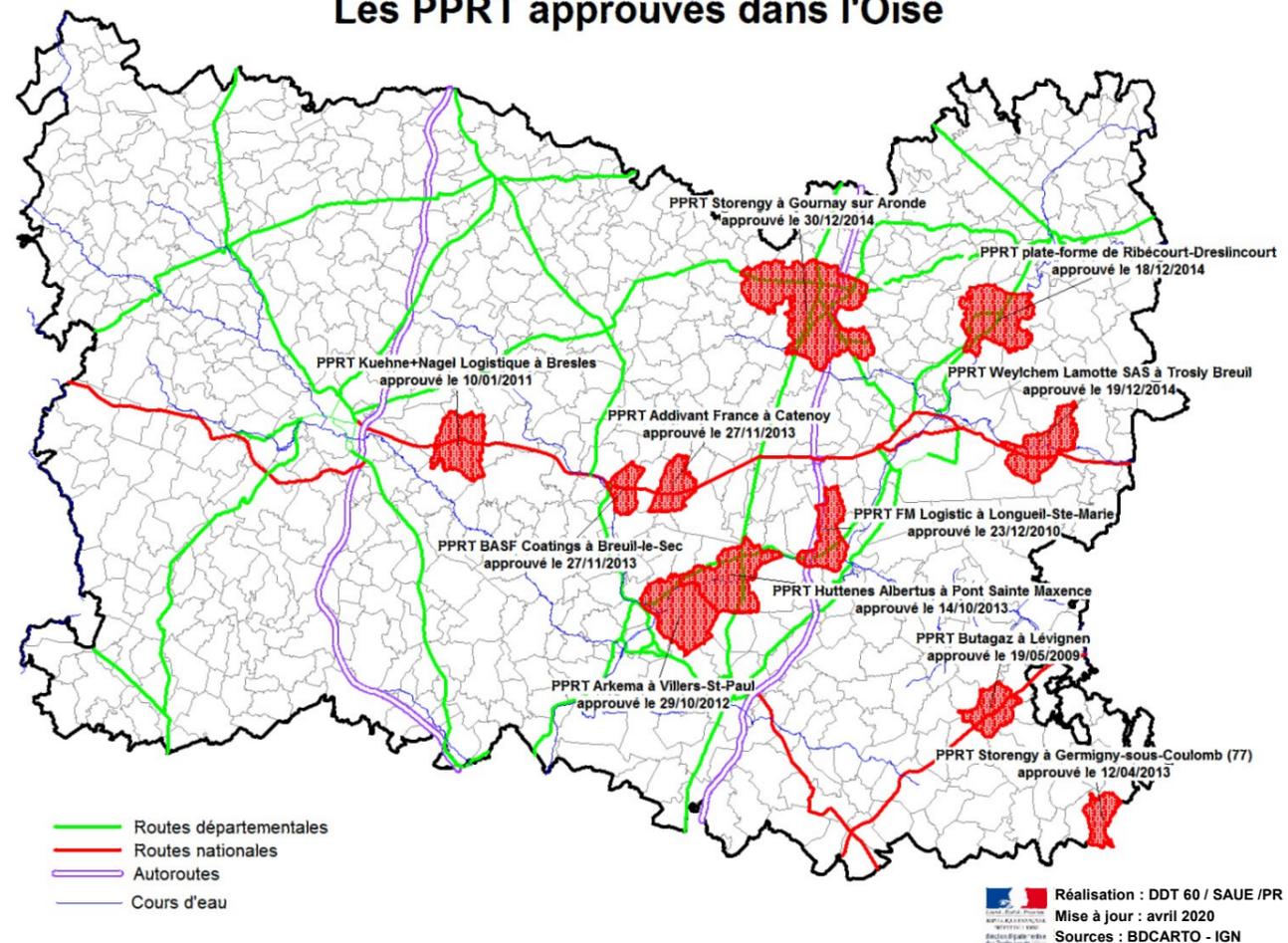
Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est un des outils existants pour la maîtrise de l'urbanisation autour des sites SEVESO seuil haut. Il délimite un périmètre d'exposition aux risques autour des installations classées à haut risque (SEVESO Seuil Haut) à l'intérieur duquel différentes zones peuvent être réglementées en fonction des aléas. Des aménagements ou des projets de constructions peuvent y être interdits ou subordonnés au respect de prescriptions. Les entreprises sont classées "SEVESO" en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'elles accueillent.

Pour le département de l'Oise, les établissements suivants font l'objet d'un PPRT approuvé :

- Butagaz à Levignen (19/05/2009)
- FM Logisitic à Longueil-Ste-Marie (23/12/2010)
- Kuehne+Nagel Logistique à Bresles (10/01/2011)
- Arkema à Villers-Saint-Paul (29/10/2012)
- Storengy à Germigny-sous-Colombs (77), PPRT interdépartemental, pour les communes de Neufchelles et Varinfroy (12/04/2013)
- Huttenes Albertus à Pont-Ste-Maxence (14/10/2013)
- BASF à Breuil-le-Sec (27/11/2013)
- Addivant France SAS à Catenoy (27/11/2013)
- Weylchem Lamotte SAS à Trosly-Breuil (19/12/2014)
- Ribecourt-Dreslincourt (18/12/2014) pour 4 établissements « SEVESO seuil haut » : SECO Fertilisants, Synthomer, SI Group, et Synthos
- Storengy à Gournay-sur-Aronde (30/12/2014).

Le PPRT de Totalgaz à Ressons-sur-Matz a été abrogé le 25 avril 2013.

### Les PPRT approuvés dans l'Oise



Réalisation : DDT 60 / SAUE / PR  
 Mise à jour : avril 2020  
 Sources : BDCARTO - IGN

### La composition d'un PPRT

Le PPRT est composé de plusieurs documents :

- une **note de présentation** qui décrit les installations à l'origine du risque, les aléas, les effets et les enjeux ainsi que toutes les étapes suivies pour l'élaboration du PPRT ;
- un **plan de zonage réglementaire** qui délimite plusieurs zones de couleur à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques ;
- un **règlement** qui comporte pour chaque secteur identifié dans le plan de zonage réglementaire, d'une part des mesures d'interdictions ainsi que des prescriptions pour le bâti existant et pour l'urbanisation future et d'autre part des mesures de protection des populations ;
- des **recommandations sur les performances des bâtiments et sur les usages** : ce sont des mesures tendant à renforcer la protection des populations mais qui ne sont pas obligatoires.

### Les effets du PPRT

Les PPRT sont élaborés autour des sites SEVESO Seuil Haut répertoriés avant 2003. Pour ceux qui le sont devenus après 2003, ce sont des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) qui sont instaurées sans rédaction d'un règlement.

Le PPRT vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé au document d'urbanisme.

Les servitudes d'utilité publique sont des charges existant sur les terrains ou les bâtiments, ayant pour effet soit de limiter, voire d'interdire, l'exercice des droits des propriétaires sur ceux-ci, soit d'imposer la réalisation de travaux.

Elles sont instaurées par arrêté préfectoral dans un but d'intérêt général.

### Les PPRT en France et en Hauts-de-France

Au 1<sup>er</sup> février 2020, 390 PPRT ont été prescrits sur le territoire national et 385 ont été approuvés, soit un taux d'approbation de 98,7 %.

Au 1<sup>er</sup> février 2020, 53 PPRT ont été prescrits en Hauts-de-France et 51 ont été approuvés :

- 11 dans l'Oise,
- 7 dans l'Aisne,
- 4 pour la Somme,
- 13 pour le Pas-de-Calais,
- 16 pour le Nord,

soit un taux d'approbation régional de 96 %.

Les 2 PPRT en attente d'approbation concernent les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais.